

A close-up portrait of a woman with long, wavy hair and glasses, looking upwards and to the right. She is wearing a dark top. The background is dark, with vertical light streaks in shades of blue and pink. The overall mood is futuristic and contemplative.

Comptes Consolidés 2020

Comptes consolidés de l'exercice 2020

Compte de résultats consolidés

En milliers d'euros	Notes	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	111 010	115 258
Autres produits de l'activité		-	-
Achats et sous-traitance		-17 291	-17 239
Charges de personnel	3.2	-75 985	-77 336
Charges externes		-7 994	-10 005
Impôts et taxes		-1 375	-1 040
Dotations aux amortissements		-3 844	-3 944
Dotations nettes aux provisions		-12	312
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		4 534	6 006
En % du chiffre d'affaires		4,1%	5,2%
Autres produits et charges opérationnels	3.3	-1 934	-1 614
RESULTAT OPERATIONNEL		2 601	4 392
En % du chiffre d'affaires		2,3%	3,8%
Coût de l'endettement financier net	3.4	-631	-535
Autres produits et charges financiers	3.4	-353	-342
Charges d'impôt	3.5	-1 415	-1 185
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES		202	2 330
Résultat des activités cédées	2.3	-392	12
RESULTAT DE L'EXERCICE		-190	2 341
Dont :			
Part attribuable aux minoritaires		-50	-12
Part attribuable aux actionnaires de la société		-140	2 353
Résultat par action	3.6	0,00	0,08
Résultat dilué par action	3.6	0,00	0,08

Etat global des gains et pertes consolidés

En milliers d'euros	2020	2019
Résultat des activités poursuivies	202	2 330
Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables en résultat		
- Ecart actuariels sur provision retraite	9	-10
- Effets d'impôts	-	-
Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables en résultat		
- Différences de conversion	101	233
- Effets d'impôts	-	-
Total des gains et pertes de l'exercice	312	2 604
Dont :		
Part attribuable aux minoritaires	-50	-12
Part attribuable aux actionnaires de la société	361	2 615

Situation financière consolidée

En milliers d'euros	Notes	2020	2019
ACTIF			
Total actif non courant		66 697	68 975
Ecart d'acquisition	4.1	50 224	50 273
Autres immobilisations incorporelles	4.2	2 862	2 884
Immobilisations corporelles	4.3	955	1 271
Droits d'utilisation	4.3	9 237	11 356
Actifs financiers non courants		2 932	2 705
Actifs d'impôt différé	4.4	487	487
Total actif courant		74 273	71 027
Clients et autres débiteurs	4.5	47 584	51 736
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	26 688	16 329
Actifs destinés à être cédés		-	2 962
TOTAL ACTIF		140 970	140 003
PASSIF			
Capitaux propres	4.6	50 763	52 240
Capital		1 454	1 454
Primes et réserves		49 290	48 310
Résultat de l'exercice		-140	2 353
Intérêts minoritaires		159	122
Passifs non courants		23 413	25 839
Provisions non courantes	4.7	1 754	1 680
Emprunts long terme	4.8	14 290	14 075
Dettes locatives à long terme	4.3	7 369	9 354
Autres Passifs non courants		-	731
Passifs courants		66 794	61 924
Dettes financières court terme	4.8	10 239	11 752
Dettes locatives à court terme	4.3	2 511	2 710
Fournisseurs et autres créditeurs	4.9	53 759	43 919
Provisions courantes	4.7	286	381
Passifs destinés à être cédés		-	3 161
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		140 970	140 003

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nb. d'actions du capital	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidés	Capitaux propres
Situation au 31/12/2018	28 796 951	1 440	74 426	-26 675	49 191
- Augmentation de capital nette de frais	290 918	14	291	-	305
- Rachat d'actions propres				41	41
- Attribution gratuite d'actions				137	137
- Variation de périmètre				-	-
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				224	224
- Résultat de l'exercice				2 341	2 341
Situation au 31/12/2019	29 087 869	1 454	74 717	-23 932	52 239
- Augmentation de capital nette de frais				-	305
- Rachat d'actions propres				-2	41
- Attribution gratuite d'actions				10	137
- Variation de périmètre				-1 475	-1 475
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				101	224
- Autres				80	80
- Résultat de l'exercice				-190	-190
Situation au 31/12/2020	29 087 869	1 454	74 717	-25 408	50 763
Dont :					
Part attribuable aux minoritaires		-	-	159	159
Part attribuable aux actionnaires de la société		1 454	74 717	-25 567	50 604

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	En milliers d'euros	2020	2019
1 - Opérations d'exploitation			
Résultat des activités poursuivies		202	2 291
Amortissements, dépréciations et provisions		3 814	3 826
- Ecart d'acquisition		-	-
- Immobilisations incorporelles		720	932
- Immobilisations corporelles		513	460
- Droits d'utilisation		2 611	2 551
- Provisions		-30	-118
Païement en actions		-	-
Résultat sur cession d'actifs non courants		-60	-2
Coût de l'endettement financier net		631	535
Charge d'impôt (yc impôts différés)		1 415	1 185
Capacité d'autofinancement		6 003	7 835
Impôts versés		-1 680	-825
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité		12 231	346
Flux net de trésorerie liée à l'activité opérationnelle		16 554	7 356
2 - Flux d'investissement			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 041	-1 671
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		163	52
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-185	-208
Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		12	4
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		-23	-
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise ou cédée		-481	-251
Dividendes reçus		-	-
Variation des prêts et avances consentis		-	-
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement		-1 554	-2 073
3 - Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		-	-
Encaissements / Décassements liés aux mouvements d'actions propres		-2	41
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		6 150	7 719
Remboursement d'emprunts		-7 663	-5 187
Remboursement de dettes locatives		-2 688	-2 541
Intérêts nets versés		-385	-443
Décassements liés aux acquisitions de titres minoritaires		-229	-541
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		-4 817	-951
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette		-10	82
Variation globale de la trésorerie		10 174	4 415
Flux net de trésorerie des activités abandonnées		-	165
Trésorerie nette au début de l'exercice		16 501	11 921
Variation de la trésorerie		10 174	4 580
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		26 675	16 501

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe MICROPOLE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent la société MICROPOLE et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint, si applicable.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 avril 2021. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1. Référentiel appliqué

Depuis le 1er janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés résumés au 31 décembre sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers consolidés publiés au 31 décembre 2019.

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés et qui sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes consolidés :

- Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » d'application obligatoire au 1er janvier 2020 et relatif à la réforme en cours des taux interbancaires de référence (« IBOR ») ;
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une activité ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif » ;
- Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ;
- IFRS 16 – Durée des contrats de location ;
- IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir.

Le Groupe n'a pas anticipé de nouvelles normes non encore applicables au 1er janvier 2020.

1.2. Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transactions et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les états financiers sont établis en application de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés et classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction

l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations comptables et hypothèses les plus significatives concernent les écarts d'acquisitions (voir note 4.1) et les engagements de retraite (note 4.7).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2020 et à l'appréciation des hypothèses mentionnées ci-dessus, ont été réalisées par la direction de la société sur la base de la meilleure estimation possible à ce jour de l'avenir prévisible.

1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle au sens d'IFRS 10 qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de leurs activités.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, dividendes...) à l'exception des pertes de valeur.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés, majorée des écarts d'acquisition.

1.4. Principes de conversion

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre (en monnaie étrangère) que sa monnaie fonctionnelle sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en

utilisant le cours de change à la date de transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses en résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une filiale étrangère. Celles-ci sont constatées en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la date de sortie de la participation, ou elles sont alors enregistrées en résultat.

Les états financiers des sociétés, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis sur la base des cours de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, qui est considéré comme approchant les cours de change aux dates des transactions ;
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.5. Produits de l'activité

Les revenus du Groupe sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15. Les modalités de reconnaissance du revenu s'appuient sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distincte ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Les modes de reconnaissance sont décrits ci-dessous en fonction de la nature de l'activité.

Lorsque plusieurs obligations de performance séparées sont identifiées au sein d'un seul et même contrat, le prix du contrat est alloué à chaque obligation de performance et comptabilisé spécifiquement à chaque obligation de performance en fonction de ses caractéristiques propres.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés. L'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels.

Le chiffre d'affaires est alors constaté selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux, ce dernier correspondant au ratio entre la charge initiale en jour diminuée de l'estimation du « Reste à Produire » sur la charge initiale en jour. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable d'Actifs ou de Passifs sur contrats, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement (Actifs lorsque le chiffre d'affaires excède la facturation et Passifs lorsque la facturation est supérieure au chiffre d'affaires). Par ailleurs, lorsque le

prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels, de logiciels ou de services achetés à des tiers est reconnu sur une base nette, le Groupe considérant qu'il agit en tant qu'Agent, ne contrôlant pas les biens ou services avant de les transférer à ses clients.

1.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges à l'exception du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers, de la quote-part dans les résultats des entreprises associées et des charges d'impôt.

Afin de faciliter la lisibilité de la performance du Groupe, les éléments significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé et à caractère non récurrent sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

1.7. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels proviennent d'événements ou d'opérations inhabituels, anormaux, significatifs et non récurrents. Ils incluent notamment les coûts liés à des opérations de restructuration ou de rationalisation de l'organigramme du Groupe, les charges ou provisions liées aux regroupements d'entreprises, les indemnités et les transactions de départ des collaborateurs, les pertes de valeurs des écarts d'acquisition ainsi que les variations de la juste valeur des dettes sur compléments de prix et option d'achat de minoritaire.

1.8. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers intègrent d'une part le coût de l'endettement financier net et, d'autre part, les autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des charges d'intérêt au titre des dettes financières, diminué du montant des produits d'intérêt au titre des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se composent notamment des produits et pertes provenant des dividendes et du résultat net de change.

1.9. Résultat par action

Le résultat par action a été déterminé en tenant compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action tient compte des instruments potentiellement dilutifs en circulation, à savoir des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise lorsque leur prix d'exercice est inférieur au prix de marché. Ce résultat a été déterminé en utilisant la méthode du rachat théorique d'actions, selon laquelle les fonds recueillis lors de l'exercice des instruments dilutifs sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché déterminé à la date de clôture de l'exercice.

1.10. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou de l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, sa rentabilité et la disponibilité de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût, ils sont amortis lors de la mise en service et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

1.11. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel positif est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les ajustements des valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de résultats d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période d'affectation de douze mois à compter de la date d'acquisition pour les acquisitions intervenues depuis 2008 (mise en place d'IFRS 3R).

Les changements d'estimation de la juste valeur des compléments de prix après la date d'acquisition, si applicables, entraînent un ajustement de l'écart d'acquisition uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation et résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, les changements de cette juste valeur sont constatés en résultat.

1.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, sous déduction du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- mobilier : 5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Le Groupe a appliqué IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Groupe est locataire de ses bureaux en France et à l'étranger et a souscrit des contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 pour la plupart de ses véhicules et certains équipements informatiques.

Précédemment chaque contrat de location était qualifié soit de location-financement, soit de location simple avec un traitement comptable propre à chaque catégorie. En application d'IFRS 16, tous les contrats de location supérieurs à un an et ceux liés à un bien de valeur supérieure à 5 milliers de dollars, sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui seront raisonnablement certaines d'être exercées.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans la marge opérationnelle courante et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges au sein de la marge opérationnelle courante.

1.13. Dépréciation d'actifs

Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, les actifs d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), tels que définis par la norme IAS 36. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. En revanche, une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Dans cette hypothèse, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.14. Instruments financiers

Les actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances évalués au coût amorti et d'actifs évalués par le biais du compte de résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti correspondent principalement à des prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois et à des créances clients et autres débiteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en application de la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'un suivi d'indication objectif de dépréciation et sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Les actifs évalués par le biais du compte de résultat sont des actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les principaux actifs du Groupe entrant dans cette catégorie sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce poste étant constitué de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obtenus auprès des établissements de crédit sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en « emprunts et dettes financières non courants » ou « emprunts et dettes financières courants » en fonction de leur échéance à plus ou moins d'un an. La charge d'intérêt est constatée dans la rubrique « coût de l'endettement financier net ».

En application d'IFRS9 et compte tenu des caractéristiques du contrat d'affacturage, les créances factorisées ne répondant pas aux caractéristiques des créances cédées sans recours sont maintenues à l'actif du bilan et le financement de ces dernières, figure en dettes financières courantes.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le Groupe estime cependant ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels est réalisé en euros.

1.15. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt,

réflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les coûts résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

1.16. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs par sa vente plutôt que par son utilisation, les actifs et passifs de cette activité sont présentés distinctement sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Cet actif net classé comme tel est évalué au montant le plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur, c'est-à-dire à son prix de vente estimé diminué des coûts de la vente. Il ne fait, en conséquence, plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante de l'activité du Groupe qui correspond à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

1.17. Informations sectorielles

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1er janvier 2009, l'information sectorielle est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans les pays dans lesquels le Groupe est présent. L'analyse géographique permet de suivre la performance du développement commercial et, sur le plan opérationnel et financier, la gestion de la trésorerie et des fonctions support, les politiques d'investissement et de financement opérationnel.

1.18. Retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite et assimilés couvrent principalement les indemnités de départ à la retraite en France (régime à prestations définies non couvert par des actifs) en l'absence d'autres avantages postérieurs à l'emploi, du type compléments de retraite ou couverture de frais médicaux. Ils sont directement supportés par le Groupe, qui à ce titre, provisionne les coûts des prestations de retraites à servir, évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement.

L'obligation sur les indemnités de départ à la retraite est évaluée à l'aide de la méthode des unités de

crédit projetées («projected unit credit method»). Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation (taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée) et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (OCI) au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

1.19. Paiements en actions

Quatre plans d'actions gratuites ont été attribués à des managers au niveau du Groupe, moyennant le respect d'une double condition de présence et de performance sur la période d'acquisitions des droits. Le détail des plans figure au paragraphe 1.12 du rapport de gestion.

Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur de l'action est déterminée par l'application d'un modèle conforme à IFRS 2 qui inclut le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, le taux de dividendes sur la période.

Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'options potentiellement exerçables. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultats les conséquences de la révision des estimations.

1.20. Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

1.21. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout

ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) l'écart d'acquisition non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

1.22. Impact de la crise liée à la COVID-19 sur les états financiers consolidés de la période

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur le niveau d'activité du Groupe et l'a obligé à adapter rapidement ses habitudes de travail pour pouvoir accompagner ses clients dans les meilleures conditions. L'impact des mesures spécifiques liées à la pandémie a été comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel pour le montant de 0,3 millions d'euros (cf. note 3.3).

Pour faire face au ralentissement de l'activité et atténuer en partie le coût de la sous-activité des équipes, le Groupe a recouru aux dispositifs d'activité partielle à compter du mois de mars mais a réduit progressivement le recours à ces dispositifs au rythme de la reprise des projets.

En ce qui concerne la liquidité du Groupe, au cours de l'année 2020 la crise de la Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives en raison des financements existants et financements garantis par l'Etat obtenus, des reports d'échéances des cotisations sociales et de la génération de trésorerie sur la période (cf. note 4.8).

La crise sanitaire actuelle n'a pas d'impact à ce stade sur le risque de crédit du groupe. Le suivi des contrats clients ne montre pas de demande de suspension, d'interruption de service, de demande de renégociation des tarifs (cf. note 4.5). Le Groupe n'a pas eu de litiges avec des fournisseurs et n'a pas accordé de concessions significatives.

Le Groupe considère que les conséquences actuelles de la crise n'ont donc pas mis en évidence des pertes de valeur (cf. note 4.1). L'absence d'indice de perte de valeur s'explique à la fois par la bonne résilience du chiffre d'affaires 2020 et des prévisions de rentabilité qui restent en ligne avec les perspectives du Groupe.

2. Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a créé la société Go Cloud & Security en France et la société Lucy in the Cloud en Belgique.

2.1. Périmètre de consolidation 2020 et 2019

Pour mémoire, les comptes consolidés au 31 décembre 2020 intègrent l'ensemble des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Méthode Consolidation	% de contrôle en 2020	% de contrôle en 2019
MICROPOLE	France	Société mère		
MICROPOLE France	France	IG	100%	100%
MICROPOLE Méditerranée	France	IG	100%	100%
MICROPOLE Nord-Ouest	France	IG	100%	100%
MICROPOLE Vallois 1	France	IG	100%	100%
MICROPOLE Vallois 3	France	IG	100%	100%
MICROPOLE Vallois 5	France	IG	100%	100%
MICROPOLE Rhône-Alpes	France	IG	100%	100%
Agence WIDE	France	IG	100%	100%
MICROPOLE Learning Solutions	France	IG	0%	100%
GO CLOUD & SECURITY	France	IG	53%	0%
MICROPOLE Suisse	Suisse	IG	100%	100%
CROSS Systems Suisse	Suisse	IG	100%	100%
Wide Agency SA	Suisse	IG	100%	100%
BERYL Management	Suisse	IG	100%	100%
MICROPOLE Consulting Belgium	Belgique	IG	100%	100%
MICROPOLE Belgium	Belgique	IG	100%	100%
CHIVEO	Belgique	IG	76%	76%
LUCY IN THE CLOUD	Belgique	IG	80%	0%
MICROPOLE INSIGHT	Belgique	IG	100%	100%
MICROPOLE Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%
EASTEQ China	Hong-Kong	IG	100%	100%
MICROPOLE China	R.P. Chine	IG	100%	100%
Wide Digital Agency	Espagne	IG	100%	0%

IG : Intégration globale

La société Alfa Solutions BV, détenue à 30 % par MICROPOLE Suisse, MICROPOLE MAROC et enfin MICROPOLE Inc. ne sont pas consolidées en raison de l'absence de matérialité de leurs comptes au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a créé les sociétés Lucy In The Cloud en Belgique ainsi que Go Cloud & Security en France.

2.2. Impact sur le bilan de l'évolution du périmètre de consolidation

Les actifs, passifs et passifs des sociétés Go Cloud & Security et Lucy In The Cloud créées en 2020, évalués de façon provisoire à leur date d'entrée dans le

Groupe pendant la période de douze mois, sont détaillés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

En milliers d'euros	2020	2019
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Clients et autres débiteurs	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-
Actifs Nets acquis	-	-
Ecarts d'acquisition	-	-
Dettes sur compléments de prix et minoritaires	-	-
Décaissements sur la création des sociétés	240	-
Total création	240	-
Dont :		
Le coût de la création versé en numéraire	240	-
Trésorerie des filiales acquises	-	-

2.3. Activités abandonnées ou destinées à être cédées

Engagé dans la mise en œuvre de son plan stratégique, visant à amplifier et à focaliser son développement exclusivement sur des offres de conseil et d'intégration autour de la Transformation Digitale, du Pilotage de la Performance et de la Gouvernance des Données, le Groupe Micropole a cédé sa filiale dédiée à la formation Micropole Learning Solutions le 11 février 2020.

Dans les comptes au 31 décembre 2019, Micropole Learning Solutions était présentée en activité destinée à la cession.

Les actifs et passifs de la société Micropole Learning Solutions cédée en 2020, sont détaillés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

	En milliers d'euros	31/12/2020
Ecart d'acquisition		712
Immobilisations corporelles		5
Immobilisations financières		81
Clients et autres débiteurs		1 975
Trésorerie		189
Total actifs cédés		2 962
Dette financière		763
Fournisseurs et autres créditeurs		2 398
Total passifs cédés		3 161
Valeur net comptable de la participation cédée		100
Résultat de cession		-372
Impact cession MLS sur flux de trésorerie		-481

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspond au chiffre d'affaires issu des différentes zones géographique du Groupe opérant au travers de deux principaux types de contrats :

- Contrats en régie : le revenu est égal au temps passé et justifié, multiplié par un taux journalier ;

- Contrats au forfait : Le Groupe s'engage à une obligation de résultat. Le prix est fixé initialement ou au gré des commandes (en s'inscrivant dans un contrat-cadre).

La proportion du chiffre d'affaires consolidé réalisé avec des contrats au forfait est de l'ordre de 35%.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

	En milliers d'euros	2020	2019
France		72 869	79 568
Autres zones géographiques		38 140	35 690
Total		111 010	115 258

La ventilation du résultat opérationnel courant par zone géographique est la suivante :

	En milliers d'euros	2020	2019
France		3 279	4 525
Autres zones géographiques		1 255	1 570
Total		4 534	6 095

Variation des actifs et des passifs sur contrats :

En milliers d'euros	2019	Facturations	Augmentation liée à l'avancement	Autres	2020
Actifs sur contrats ⁽¹⁾	4 309	-17 587	15 951	5	2 678
Passifs sur contrats ⁽²⁾	-5 137	-36 920	35 249	12	-6 795

⁽¹⁾ : voir note 4.5

⁽²⁾ : voir note 4.9

3.2. Charges de personnel

	En milliers d'euros	2020	2019
Salaires		54 000	54 919
Charges sociales		21 949	22 281
Paiement en actions ⁽¹⁾		10	137

Total	75 958	77 336
--------------	---------------	---------------

⁽¹⁾ Cette charge correspond à la juste valeur des actions gratuites attribuées, et est étalée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur de l'action est déterminée par l'application d'un modèle conforme à IFRS 2 qui inclut le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, le taux de dividendes sur la période. La charge enregistrée en 2020 relative aux attributions d'actions gratuites s'établit à 10K€ et 137K€ sur l'exercice 2019.

3.3. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2020	2019
Dépréciation d'actifs	-	-
Perte de valeurs des écarts d'acquisition et/ou variation de la juste valeur des dettes sur complément de prix	-	-
Coût d'intégration des sociétés acquises	-	-
Autres coûts ⁽¹⁾	-1 934	-1 614
Total	-1 934	-1 614

⁽¹⁾ : Le poste « Autres coûts » comprend principalement des coûts de restructuration engendrés par la réorganisation stratégique ayant comme objectif de concentrer le développement de l'activité du groupe autour de certaines lignes stratégiques et de renforcer son positionnement pour 1,8 millions d'euros (1,2 millions en 2019). Ce poste comprend également les coûts liés à la crise sanitaire pour 0,3 millions d'euros (des compléments salaire pour les employés en activité partielle et les achats des fournitures sanitaires).

3.4. Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2020	2019
Coût de l'endettement financier brut	-631	-535
Moins intérêts incorporés dans le coût des actifs	-	-
Moins produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier net	-631	-535
Autres charges financières ⁽¹⁾	-1 188	-1 119
Autres produits financiers ⁽²⁾	835	777
Total produits et charges financiers	-983	-877

⁽¹⁾ : Les autres charges financières incluent pour l'exercice 2020 des pertes change à hauteur de 1 131K€, des charges financières diverses pour 47K€ et des dotations aux provisions financières pour 9K€.

⁽²⁾ : Les autres produits financiers de l'exercice 2020 comprennent des gains de change pour 730 K€ et des produits financiers divers pour 105K€.

3.5. Impôts sur les résultats

3.5.1. Détail des impôts sur les résultats

En milliers d'euros	2020	2019
Impôts courants	-1 415	-1 185
Impôts différés	-	-
Total	-1 415	-1 185

La composante CVAE de la Contribution Economique Territoriale (CET) est classée en impôt sur

le résultat conformément aux pratiques sectorielles.

3.5.2. Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	2020	2019
Résultat avant impôts sociétés	1 225	3 557
Impôt théorique (28,0% / 33,33%)	-343	-996
Différences permanentes et autres éléments	9	-45
Imputation de crédits d'impôt	1 386	1 418
Réévaluation des actifs d'impôts différés	-	-
Déficits créés sur l'exercice non reconnus	-1 487	-511
Différences de taux d'imposition entre pays	-24	-90
CVAE	-918	-993
Autres	-38	2
Activités abandonnées	-	30
Imposition réelle	-1 415	-1 185
Taux effectif d'imposition	116,0%	33,33%

3.6. Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation et les options sur actions ayant un effet potentiellement dilutif.

	2020	2019
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	0,01	0,08
Résultat des activités abandonnées par action (en euros)	0,00	0,00
Résultat de base par action (en euros)	0,01	0,08
Résultat utilisé pour calcul du résultat des activités poursuivies (en milliers d'euros)	202	2 330
Résultat utilisé pour calcul du résultat des activités abandonnées (en milliers d'euros)	-392	12
Résultat utilisé pour le calcul du résultat de base par action (en milliers d'euros)	-190	2 341
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	29 088	29 088
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	0,01	0,08
Résultat des activités abandonnées dilué par action (en euros)	-0,01	0,00
Résultat de base dilué par action (en euros)	-0,01	0,08
Résultat utilisé pour le calcul des activités poursuivies en milliers d'euros	202	2 330
Charges d'intérêts sur dette convertible	-	-
Résultat utilisé pour le calcul des activités abandonnées en milliers d'euros	-392	12
Autres	-	-
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers d'euros)	-190	2 341
Nombre moyen d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base par action	29 088	29 088
Actions présumées être émises sans contrepartie (plan d'option de souscription d'actions des salariés, dettes convertibles en action, ...)	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	29 088	29 088

4. Notes relatives au bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	2020	2019
Valeur au 1 ^{er} janvier	50 273	50 875
Acquisition de l'exercice	-	-
Compléments de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	-	-
Activités destinées à être cédées	-	-712
Ecarts de conversion	-49	110
Dépréciation	-	-
Autres (reclassements, ..)	-	-
Valeur au 31 décembre	50 224	50 273

Les écarts d'acquisition par regroupement d'UGT se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
France ⁽¹⁾	36 384	36 445
Autres zones géographiques	13 840	13 828
Total	50 224	50 273

⁽¹⁾ : Suite à une modification et une réorientation de l'activité des entités chinoises, ces dernières ont été rattachées à l'UGT France car leur activité repose à plus de 50% sur des clients français.

4.1.1. Perte de valeur et variation juste valeur des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des deux regroupements d'UGT (France et Autres zones géographiques) a été déterminée en s'appuyant principalement sur les méthodes de flux nets futurs de trésorerie actualisés. La méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés utilise les projections à 4 ans de flux de trésorerie établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions par UGT et sur les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique pour le principal regroupement d'UGT France. Au-delà de ces 4 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2% pour la France et les autres zones. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôt du Groupe respectivement à 8,92% pour la France et compris entre 8,90% et 8,97% pour les autres zones. Le taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation résultent d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif de sociétés d'analyse financière qui utilisent ces indicateurs pour valoriser un panel de sociétés comparables au Groupe.

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des écarts d'acquisition en 2020.

Par ailleurs, le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance long terme...) utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable des UGT soit significativement supérieure à leur valeur recouvrable. L'analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres suivants n'a pas mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie et les amplitudes des hypothèses ont été élargies compte tenu du contexte:

- +/- 2 points de taux de croissance du chiffre d'affaires sur les 2 premières années ;
- +/- 1 point du taux de marge opérationnelle sur les 2 premières années ;
- +/- 0,75 point du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme.

4.2. Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2020			2019		
	Logiciels	Frais dév.	Total	Logiciels	Frais dév.	Total
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	3 584	5 756	9 340	3 515	4 818	8 333
Augmentations	5	793	798	7	917	924
Variations de périmètre	-74	-	-74	-	-	-
Sorties	-24	-	-24	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	8	2	10	62	21	84
Au 31 décembre	3 499	6 551	10 050	3 584	5 756	9 340
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1 ^{er} janvier	-3 102	-3 355	-6 456	-2 739	-2 735	-5 474
Dotations aux amortissements	-270	-555	-825	-314	-618	-932
Variations de périmètre	74	-	74	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties	24	-	24	-	-	-
Ecart de conversion	-5	-	-5	-48	-2	-50
Au 31 décembre	-3 279	-3 909	-7 188	-3 102	-3 355	-6 456
Valeur nette						
Au 1^{er} janvier	483	2 402	2 884	776	2 083	2 859
Au 31 décembre	220	2 641	2 862	483	2 402	2 884

4.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2020			2019		
	Agencement, Mat. Bureau, informatique	Crédit-bail	Total	Agencement, Mat. Bureau, informatique	Crédit-bail	Total
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	7 714	-	7 714	7 382	182	7 564
Impact des changements de méthode	-	-	-	-	-182	-182
Augmentations	185	-	185	555	-	555
Variations de périmètre	-	-	-	-133	-	-133
Sorties	-316	-	-316	-164	-	-164
Transfert	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	8	-	8	74	-	74
Au 31 décembre	7 591	-	7 591	7 714	-	7 714
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1 ^{er} janvier	-6 443	-	-6 443	-6 161	-58	-6 219
Impact des changements de méthode	-	-	-	-	58	58
Dotations aux amortissements	-408	-	-408	-460	-	-460
Variations de périmètre	-	-	-	128	-	128
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties	222	-	222	113	-	113
Transfert	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-7	-	-7	-63	-	-63
Au 31 décembre	-6 636	-	-6 636	-6 443	-	-6 443
Valeur nette						
Au 1^{er} janvier	1 271	-	1 271	1 221	125	1 346
Au 31 décembre	955	-	955	1 271	-	1 271

Les mouvements liés à l'IFRS 16 se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros				
	Locaux	Véhicules	Mat. Bureau	Total
Droits d'utilisation				
Au 1^{er} janvier 2019	11 946	465	20	12 431
Augmentations	1 003	461	-	1 464
Amortissement	-2 309	-241	-5	-2 555
Ecart de change	17	1		17
Au 1^{er} janvier 2020	10 657	685	14	11 356
Augmentations	182	288	-	470
Amortissement	-2 294	-296	-6	-2 595
Ecart de change	4	1	-	6
Au 31 décembre 2020	8 550	679	8	9 237

En milliers d'euros				
	Locaux	Véhicules	Mat. Bureau	Total
Dettes locatives				
Au 1^{er} janvier 2019	12 427	668	20	13 115
Augmentations	1 003	229	-	1 232
Paie ment loyer	-2 254	-227	-6	-2 487
Charges financières	174	11	1	185
Ecart de change	17	1	-	18
Au 1^{er} janvier 2020	11 367	682	15	12 064
Augmentations	182	288	-	1 232
Paie ment loyer	-2 516	-307	-6	-2 487
Charges financières	158	11	1	185
Ecart de change	4	1	-	18
Au 31 décembre 2020	9 195	676	10	9 880

4.4. Impôts différés

Au 31 décembre 2020, les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de déficits reportables sans limitation de durée pour le Groupe pour lesquels il a été estimé qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Compte tenu de la réforme

fiscale introduite en 2013 sur le plafonnement des possibilités d'imputation des déficits, le Groupe estime la valeur de ses impôts sur la base des résultats fiscaux anticipés dans ses plans d'actions à moyen terme.

En milliers d'euros		2020	2019
Déficits fiscaux reportables indéfiniment		46 348	41 035
Actifs d'impôts différés total (Taux IS à 25%)		11 587	10 259
Actifs d'impôts différés non constatés		11 100	9 772
Total actifs d'impôts constatés⁽¹⁾		487	487

⁽¹⁾ : Se reporter à la note 3.5.1 sur le détail des impôts sur le résultat

4.5. Clients et autres débiteurs

Le Groupe applique la méthodologie de dépréciation selon IFRS 9. Les impacts de l'application

de cette norme sont non significatifs en considérant le profil des clients du Groupe.

En milliers d'euros		2020	2019
Créances clients		13 813	14 607
Créances facturées ⁽¹⁾		4 499	5 683
Actifs sur contrats ⁽²⁾		2 678	4 309
Autres débiteurs		24 637	25 271
Avances et charges constatées d'avance		1 957	1 866
Total créances clients et autres débiteurs		47 584	51 736
Perte de valeur sur créances clients		- 164	- 137

⁽¹⁾ : Micropole a recours à un affacturage sans recours qui est déconsolidant pour 7 844 milliers d'euros (11 291 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

⁽²⁾ : Conformément à IFRS 15, le Groupe comptabilise des actifs sur contrats lorsque le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement excède la facturation, voir note 3.1

4.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 1 454 393,45 euros pour un nombre total d'actions de 29 087 869 actions de 0,05 euro chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double (6 288 315 actions au 31 décembre 2020).

Le Groupe conserve en autocontrôle 805 486 actions propres (inférieur à 5% du capital) et 70 304 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les instruments de dilution potentielle sont récapitulés ci-après :

- Actions gratuites

130,278 actions gratuites ont été définitivement attribuées en juillet 2020 au profit de 3 managers du Groupe et 264,434 actions gratuites en octobre 2020 au profit de 7 managers du Groupe. 240,000 actions

gratuites ont été attribuées en 2020 au profit de 4 managers et leur attribution est soumise à une double condition de présence et de performance basée sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel sur la période d'acquisition expirant en 2023.

Pour rappel, 560,000 actions gratuites ont été attribuées en 2017 au profit de 11 managers et en 2019 au profit de 3 managers du Groupe. L'attribution des actions gratuites est soumise à une double condition de présence et de performance basée sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel sur la période d'acquisition expirant en 2022 pour les plans 2019 et en 2020 pour les plans 2017.

- Dilution

Afin de ne pas augmenter la dilution du capital, il a également été décidé que les attributions d'actions gratuites soient réalisées par prélèvement sur les actions auto détenues.

4.7. Provisions

En milliers d'euros	2019	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Variation périmètre	Autres	2020
Provision retraites	1 680	65	-	-	-	9	1 754
Provision risques	381	31	-126	-	-	-	286
Total	2 060	96	-126	-	-	9	2 040
Dont :						2020	2019
Provisions non courantes						1 754	1 680
Provisions courantes						286	381

La provision pour risque est principalement constituée de la meilleure estimation de la direction des indemnités qui vont devoir être versées pour le règlement de litiges prud'homaux (195 milliers d'euros en 2020 contre 178 milliers d'euros en 2019) et pour le règlement de litige client (90 milliers d'euros).

Les principales hypothèses pour le calcul des engagements de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation en %	0,80%	1,53%
Inflation en %	2,00%	2,00%
Augmentation attendue des salaires et turnover	par tranche d'âge	par tranche d'âge
Probabilité de mortalité	INSEE 02-18	INSEE 02-18

La valeur de l'engagement a varié de la façon suivante au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	2020	2019
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier	1 680	1 487
Coût des services rendus au cours de l'exercice	56	158
Charges d'intérêts sur l'obligation	9	24
Ecart actuariels	9	10
Prestations versées aux salariés	-	-
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	1 754	1 680

4.8. Endettement financier

En milliers d'euros	2020	2019
Emprunts à long terme	6 682	3 275
Echéances à moins de 1 an	2 467	1 383
Echéances à moins de 2 ans	1 767	1 383
Echéances à moins de 3 ans	1 356	476
Echéances à moins de 4 ans	1 092	34
Mobilisation Crédit Impôt Recherche (CIR)	6 825	9 063
Mobilisation CICE	783	1 737
Emprunts à long terme	14 290	14 075
Emprunts à long terme – part à moins d'un an	2 449	877
CIR / CICE - part à moins d'un an	3 924	5 081
Autres dettes financières	172	52

Dettes envers société d'affacturage ⁽¹⁾	3 695	5 743
Dettes financières court terme	10 239	11 753
Endettement financier brut	24 529	25 828

⁽¹⁾ : le nouveau contrat d'affacturage mis en place en décembre 2017 inclut des cessions de créances sans recours permettant ainsi la déconsolidation des créances à hauteur de 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 (9,4 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	26 688	16 329
Concours bancaires courants	-	4
Intérêts courus non échus	202	48
Trésorerie Nette	26 486	16 277
Emprunts bancaires moyen terme	20 406	20 032
Dettes envers société d'affacturage	3 695	5 743
Autres dettes financières à moins d'un an	-	-
Endettement brut	24 101	25 775
Endettement financier net	-2 385	9 498

⁽¹⁾ : Les soldes de trésorerie au 31 décembre tiennent compte du décalage du paiement des salaires de fin décembre sur début janvier.

Variation de l'endettement financier

En milliers d'euros	2019	Flux de trésorerie		Flux sans effet sur la trésorerie			2020
		Encaissements	Décaissements	Effets de change	Variation de périmètre	Autres	
Emprunts bancaires	20 032	6 150	-6 410	4	-	631	20 406
Dettes d'affacturage	5 743	-	-1 285	-	-	-763	3 695
Concours bancaires	4	-	-4	-	-	-	-
Intérêts courus	48	154	-	-	-	-	202
Total	25 827	6 304	-7 699	4	-	-132	24 303
Dont :							
Emprunts long termes						2020	2019
						14 290	14 075
Dettes financières court terme						10 239	11 752

4.9. Fournisseurs et autres créiteurs

En milliers d'euros	2020	2019
Dettes fournisseurs	8 488	10 015
Dettes fiscales et sociales	32 914	25 718
Autres dettes	3 074	2 214
Dettes sur acquisitions (compléments de prix) ⁽²⁾	2 488	835
Passifs sur contrats ⁽¹⁾	6 795	5 137
Total autres créiteurs	53 759	43 919

⁽¹⁾ : Variation du poste dépendante du niveau d'avancement (estimation initiale de la charge de travail diminuée du Reste à produire divisée par la charge initiale en jours) et des modalités de facturation des projets réalisés en mode forfaitaire, voir note 3.1.

⁽²⁾ : Ce poste comprend 1,6M de dette liée à l'option de vente des intérêts minoritaires de la société Go Cloud and Security.

4.10. Informations complémentaires

4.10.1. Informations sectorielles

L'information sectorielle est analysée suivant l'axe géographique pour lequel il existe une mesure de la performance en particulier au niveau des éléments

constitutifs du besoin en fonds de roulement et des flux de trésorerie :

En milliers d'euros	2020			2019		
	France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	72 869	38 140	111 010	79 568	35 690	115 258
Résultat net des activités poursuivies	-173	375	202	1 868	462	2 330

4.10.2. Politique de gestion des risques

Le Groupe a identifié les risques suivants pour son activité. Micropole considère qu'il n'y a pas de risque significatif ou pertinent hormis ceux présentés ci-dessous :

Description du risque	Impact	Probabilité d'occurrence	Niveau de risque global	Tendance
Les risques juridiques	Faible	Faible	Faible	Nulle

Les risques de taux	Faible	Moyen	Faible	Nulle
Les risques de change	Moyen	Moyen	Moyen	Positive
Les risques de crédit	Faible	Moyen	Faible	Positive
Les risques de liquidité	Moyen	Faible	Faible	Nulle
Les risques d'ajustement matériel de la juste valeur des actifs et passifs financiers	Faible	Faible	Faible	Nulle
Les risques actions	Faible	Moyen	Moyen	Nulle
Risques liés à l'activité	Moyen	Moyen	Moyen	Positive

■ Les risques de change

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités.

Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement. En conséquence, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change.

■ Les risques de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen termes qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont

essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan émises par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues.

Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients. Les créances transférées via le contrat d'affacturage pour la France (environ 95,9% des créances émises et cédées en France) sont garanties à hauteur de 91,4%. Par ailleurs, les clients du Groupe sont équitablement répartis sur plusieurs secteurs d'activité. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouvent affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité, ni aucune des zones géographiques où il opère ne présente un risque significatif de recouvrabilité.

Les deux plus gros clients du Groupe représentent respectivement environ 5,5% et 5,3% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 32,8% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'antériorité des créances clients peut être analysée de la façon suivante :

En milliers d'euros	2020
Créances non échues et non dépréciées	17 821
Créances échues depuis moins de 60 jours et non dépréciées	370
Créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées	121
Créances échues et non dépréciées	491
Montants bruts des créances dépréciées	164
Pertes de valeur comptabilisées	-164
Valeur nette des créances dépréciées	-
Créances clients nettes des pertes de valeur	18 312

■ Les risques de liquidité

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Il finance ses besoins court terme par le biais d'un contrat d'affacturage, sans limitation de plafond auprès du factor sur les créances clients en France et dispose d'une autorisation négociée de lignes de financement à hauteur d'un million d'euros.

Le Groupe a procédé en décembre 2017 à une opération de refinancement bancaire de ses divers emprunts pour un montant global en principal de 4,5 millions d'euros, souscrite pour une durée de 5 ans auprès de trois banques et assortie de l'engagement de respect de covenants financiers habituels. Parallèlement le Groupe a contracté un emprunt d'un million d'euros sans engagement de respect de covenant pour une durée de

7 ans ainsi qu'un emprunt de 1,5 million de francs suisses par le biais d'une filiale suisse.

Les ratios de covenants de Dette Nette consolidée / EBITDA spécifiques à chaque contrat ont été respectés.

■ Information sur la juste valeur des instruments financiers

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, le Groupe ne détient pas d'instruments financiers pouvant conduire à un ajustement matériel de la juste valeur des actifs et passifs financiers par rapport à leur valeur comptable au bilan.

Actifs financiers En milliers d'euros	Prêts et créances au coût amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs des activités	Total
--	--	---	------------------------------------	-------------------------	-------

				disponibles à la vente	
Créances clients et autres créances	47 584	-	-	-	47 584
Trésorerie et équivalents	-	26 688	-	-	26 688
Autres actifs financiers	2 932	-	-	-	2 932
Total 31 décembre 2020	50 517	26 688	-	-	77 205
Créances clients et autres créances	53 711	-	-	-1 975	51 736
Trésorerie et équivalents	-	16 518	-	-189	16 329
Autres actifs financiers	2 786	-	-	-81	2 705
Total 31 décembre 2019	56 496	16 518	-	-2 245	70 770

Passifs financiers En milliers d'euros	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Autres passifs financiers au coût amorti	Passifs des activités disponibles à la vente	Total
Dettes financières à long terme	-	-	14 290	-	14 290
Dettes liées aux contrats de location-financements	-	-	9 880	-	9 880
Autres dettes financières à court terme	-	-	10 239	-	10 239
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	53 759	-	53 759
Total 31 décembre 2019	-	-	88 168	-	88 168
Dettes financières à long terme	-	-	14 075	-	14 075
Dettes liées aux contrats de location-financements	-	-	11 860	-	11 860
Autres dettes financières à court terme	-	-	12 515	-763	11 752
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	46 317	-2 398	43 919
Total 31 décembre 2019	-	-	84 767	-3 161	81 606

■ Les risques actions

L'incidence directe qu'aurait une variation des actions détenues par la Société dans le cadre de ses placements ou d'actions auto-détenues et/ou du contrat de liquidité serait comptabilisée en variation des capitaux propres.

4.10.3. Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur

l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens capitalisés) au 31 décembre sont les suivants :

En milliers d'euros	2020	2019
A moins d'un an	598	561
A plus d'un an	714	670
Total	1 312	1 231

4.10.4. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de passif éventuel susceptible d'avoir une influence

significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

4.10.5. Transactions avec les parties liées

■ Entreprises associées

Le Groupe n'exerce aucune influence notable sur des entreprises associées (consolidées selon la méthode de mise en équivalence). Aucune transaction

effectuée avec des entreprises associées au cours de l'exercice 2020 n'est recensée.

■ Autres parties liées

Il n'existe aucune transaction non éliminée en consolidation connue avec des parties liées au Groupe au sens de la norme IFRS. Au cours de l'exercice 2020, aucune opération significative n'a été réalisée avec des

actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de MICROPOLÉ SA, des membres des organes de direction y compris les administrateurs et les censeurs, des entités sur lesquelles un des principaux

dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

■ Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de

l'exercice sont fixes et se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Rémunérations brutes et avantages en nature	776	733
Charges patronales	326	292
Rémunération du CA	60	60
Paiements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	1 162	1 085

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe, ainsi que d'une couverture santé. Ils ne disposent pas d'options de

souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

4.10.6. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	Aca Nexia	Grant Thornton
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés	59	59
Certification et examen limité des autres filiales intégrées globalement	-	67
Services autres que la certification des comptes légaux	4	4
Total	63	130

4.10.7. Evènements postérieurs à la clôture

. Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et au regard de la période d'incertitude, le Groupe ne communique plus de prévisions chiffrées. Par ailleurs, le

fonds de commerce de l'agence de Lille de Micropole Nord-Ouest a été cédée le 1 avril 2021 et le Groupe a acquis la société Tomorrow Services au Luxembourg le 17 mars 2021.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Micropole,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Micropole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

4. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4.1. Reconnaissance du revenu sur les contrats au Forfait (Note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés)

4.1.1. Risques identifiés

Comme exposé dans la note 1.5 de l'annexe consolidée, le Groupe exerce notamment son activité au travers de contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices. Qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, le chiffre d'affaires et les résultats sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce dernier correspondant à la charge initiale en jour diminuée de l'estimation du « Reste à Produire » sur la charge initiale en jour. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable d'actifs ou de passifs sur contrats, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats au forfait comme un point clé de l'audit car le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations de la Direction qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

4.1.2. Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mises en place par le Groupe, notamment les principaux contrôles clés afférents à la détermination du revenu des contrats au forfait.

Pour un échantillon de contrats jugés significatifs en raison de leur impact financier et de leur profil de risque :

- nous avons rapproché les données contractuelles, y compris les éventuelles évolutions contractuelles issues de demandes complémentaires, avec les

données de gestion et comptables ;

- nous avons corroboré les données financières (chiffre d'affaires, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;
- nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat déterminés et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge.

4.2. Evaluation des écarts d'acquisition (Notes 1.13 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

4.2.1. Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 50,2 millions d'euros, soit 35.6 % du total actif. Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an.

Ce test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe Micropole exerce ses activités.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur d'utilité à ces hypothèses.

4.2.2. Notre approche d'audit

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par la Société.

Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT :

- Nous avons rapproché les prévisions d'activité et de trésorerie avec les budgets déterminés par la Direction ;
- Nous avons analysé la cohérence des principales hypothèses retenues avec les réalisations historiques ;
- Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation retenus par rapport aux références de marché ;
- Nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 4.1.1 de l'annexe des comptes consolidés sur les hypothèses et les analyses de sensibilité.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France,

aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 avril 2021. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

6. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

6.1. Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Micropole par l'Assemblée générale du 29 juin 2018 pour le cabinet Auditeurs & Conseils Associés et celle du 4 juin 1997 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Auditeurs & Conseils Associés était dans la 3^{me} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 24^{ème} année, dont respectivement 3 et 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

7. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

8. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

8.1. Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause

la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

8.2. Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

représenté par

Jean-François

BALOTEAUD

Auditeurs & Conseils Associés

Aca Nexia

représenté par

Sandrine

GIMAT